

# Au Conseil municipal

Les délibérations d'un Conseil municipal sont publiques. Toute personne qui le souhaite peut assister aux débats sans toutefois intervenir. Les conseillers municipaux de Hesse se réunissent en général le vendredi soir, sous la présidence du Maire. Vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie pour connaître la date de ces réunions. Chaque compte-rendu des délibérations du Conseil municipal est affiché sur les panneaux officiels d'affichage ou peut être consulté en mairie sur simple demande.

Le texte qui suit n'est constitué que des extraits les plus significatifs des délibérations.

## RÉUNION DU 03 SEPTEMBRE 2010

### ● Contournement du village

Suite à la présentation par le Conseil général de Moselle du projet de déviation de Hesse le Conseil Municipal, avec 1 abstention, 4 voix contre et 10 voix pour :

- renouvelle sa demande de contournement du village ;
- donne son accord pour la poursuite des études du tracé ouest / option C, lequel tracé ne doit pas être à moins de 250 mètres des maisons existantes.

Le C.M. demande :

- à être associé étroitement à toutes les démarches du projet ;
- à ce que les impacts sur le monde agricole et les habitations soient bien étudiés.

### ● Tarif de location de la salle polyvalente pour une exposition d'oiseaux

Le C.M. décide de louer la salle polyvalente à la Société ornithologique de Sarrebourg et environs, au prix de 430 € la semaine, pour un concours / exposition d'oiseaux qui aura lieu du 04 octobre au 10 octobre 2010.

## RÉUNION DU 05 NOVEMBRE 2010

### ● Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder :

- une subvention de 130 € aux associations suivantes : association des donneurs de sang ; association des parents d'élèves ; chorale St Laurent ; club de gym ; club de l'amitié ; association des arboriculteurs ; club de peinture ;
- une subvention de 210 € au cercle pongiste de Hesse - Imling ;
- une subvention de 580 € à l'Amicale des sapeurs pompiers ;
- une subvention de 210 € à l'Entente sportive de la vallée de la Bièvre ;
- une subvention de 100 € à la Croix rouge française, délégation locale de Sarrebourg.

### ● Modification du règlement de location de la salle polyvalente et instauration d'un nouveau tarif

Suite à la mise en place de la redevance incitative, à partir du 01/01/2011, relative à la collecte des ordures ménagères, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement de location de la salle polyvalente, en ajoutant au chapitre 1 « Utilisation », l'article 6 « Traitement des déchets » :

#### « Article 6 – TRAITEMENT DES DECHETS »

*Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, les utilisateurs de la salle polyvalente sont tenus de trier l'ensemble des déchets qu'ils produisent.*

*Les poubelles seront contrôlées. En cas de non respect des consignes de tri, la commune facturera la somme de 20 €.*

- Pour les emballages en verre, des bornes à verre sont à disposition à proximité de la salle pour les bouteilles, flacons, bocaux, petits pots pour bébé, etc ... à l'exclusion des verres spéciaux (vaisselle, vitre, pare-brise, etc.).

- Pour les produits recyclables, il faut utiliser le bac de tri, identifié par un autocollant indiquant les consignes de tri. Il faut y déposer : les cartons et briques alimentaires, les emballages métalliques, les papiers, les journaux, les magazines, les catalogues, les annuaires, les enveloppes à fenêtre, les papiers de toutes tailles, les papiers broyés, les bouteilles et flacons en plastique, les bouteilles d'huile, les barquettes en aluminium, les boîtes d'œufs en carton, les rouleaux cartonnés, etc ...

- Pour les ordures ménagères « résiduelles », il faut utiliser le bac gris à couvercle bordeaux. »

#### ● Acquisition d'un nouvel ordinateur pour la mairie

Suite à une surtension électrique survenue sur l'ordinateur de la mairie, il a été nécessaire de le remplacer rapidement. Le Maire a donc décidé l'acquisition d'un nouvel appareil pour un montant HT de 841,91 €.

## SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR 2009

Au cours de l'année 2010, le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la réforme de l'Etat a publié les fiches financières dédiées aux collectivités locales pour les résultats de l'année 2009. Ces fiches permettent une analyse des équilibres financiers fondamentaux des budgets exécutés, dont les données comptables ont été centralisées par la Direction Générale des Finances Publiques. Ces données émanent de l'ensemble des opérations comptables passées dans l'année par le comptable local sur initiative des communes et qui sont consignées dans le compte de gestion.

Les 36.681 communes françaises ont été réparties au sein de 31 « groupes de référence », en fonction de la taille démographique et de la typologie fiscale.

Les fiches financières fournissent des valeurs moyennes pour chaque groupe de référence. Ces valeurs moyennes des groupes de référence ainsi présentées doivent toujours être relativisées par le lecteur. En effet, elles recouvrent des situations et des modes de gestion très divers. Toutefois, la connaissance d'une valeur moyenne de référence doit permettre de s'interroger sur les raisons de l'existence d'un écart significatif.

Pour rappel, le budget principal des collectivités locales est scindé en deux sections :

- l'une relative aux opérations de fonctionnement
- l'autre qui retrace les opérations d'investissement

**La section de fonctionnement** présente, en recettes, le produit des impôts locaux, les dotations versées par l'Etat et les produits tirés de l'exploitation de service ou du domaine communal. Ces recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, à savoir principalement les charges de personnel, les indemnités des élus, les participations obligatoires versées à certains organismes (*service incendie, par exemple*) mais aussi les intérêts de la dette, ou encore les subventions versées aux associations. La section de fonctionnement génère **un résultat**.

**La section d'investissement** retrace, en dépenses, les investissements réalisés par la commune (*en terme d'équipement scolaire, d'aménagement urbain, de voirie, etc...*), mais aussi le remboursement en capital des emprunts. La commune finance ses dépenses d'investissement grâce à des recettes d'investissement, principalement des emprunts nouveaux, voire des subventions qui peuvent lui être versées par d'autres collectivités, ainsi que par l'autofinancement dégagé au niveau de la section de fonctionnement.

**L'encours total de la dette** arrêté au 31 décembre d'un exercice se définit comme la somme en capital des emprunts que la commune doit rembourser aux banques.

**L'annuité de la dette** se définit comme la somme, d'une part des intérêts des emprunts qui constituent l'une des charges de la section de fonctionnement, d'autre part du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses d'investissement.

La **capacité d'autofinancement** (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement, qui pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

ANNEE 2009	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique de 500 à 2000 habitants		
		HESSE	Départ <sup>t</sup>	Région
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	420.153	<b>667</b>	641	653
dont : Impôts locaux	194.209	<b>308</b>	215	221
Dotation globale de fonctionnement	79.412	<b>126</b>	158	168
Attribution de compensation	22.227	<b>35</b>	44	41
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	358.561	<b>569</b>	463	495
dont : Charges de personnel ( <i>montant net</i> )	93.538	<b>148</b>	174	192
Achats et charges externes ( <i>montants nets</i> )	98.028	<b>156</b>	151	156
Charges financières	18.965	<b>30</b>	21	18
Contingents ( <i>dont service incendie, etc...</i> )	14.186	<b>23</b>	35	40
<b>Résultat comptable A - B = R</b>	61.591	<b>98</b>	178	158
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Total des ressources d'investissement = C</b>	215.915	<b>343</b>	429	402
dont : Excédent de fonctionnement capitalisé	48.185	<b>76</b>	151	136
Subventions reçues	59.517	<b>94</b>	92	94
Fonds de compensation pour la TVA	20.632	<b>33</b>	81	73
<b>Total des emplois d'investissement = D</b>	150.876	<b>239</b>	449	414
Dont : Dépenses d'équipement	121.082	<b>192</b>	376	347
Remboursement de dettes bancaires	28.231	<b>45</b>	53	50
<b>Besoin ou capacité de financement résiduel D - C</b>	- 65.040	<b>-103</b>	20	12
<b>RESULTAT D'ENSEMBLE ( Fonctionnement et Investissement ) Résultat comptable + capacité de financement</b>	126.631	<b>201</b>	157	146
<b>DETTE</b>				
Encours total de la dette au 31 décembre 2009	473.391	<b>751</b>	486	435
dont encours des dettes bancaires et assimilés	470.982	<b>748</b>	482	427
Annuités des dettes bancaires et assimilés	46.369	<b>74</b>	73	68
FONDS de ROULEMENT en fin d'exercice	98.345	<b>156</b>	330	331
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>				
Capacité d'autofinancement = CAF	63.743	<b>101</b>	179	161
CAF nette de remboursement de dettes bancaires	35.512	<b>56</b>	126	111

**Précisions** : pour HESSE, le produit global des impôts locaux est nettement supérieur aux valeurs de référence départementale et régionale, grâce à une part très importante provenant de la taxe professionnelle. De ce fait, les autres impôts locaux qui concernent les ménages sont très inférieurs aux valeurs de référence, notamment en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe sur les propriétés bâties. La suppression de la taxe professionnelle en 2010 et l'incertitude quant à la pérennité de la compensation assurée jusqu'à présent par l'Etat, pourrait remettre en question ce faible niveau d'imposition.